

Affaire suivie par : **Nathalie ESTKOWSKI**
Unité départementale de l'Oise
nathalie.estkowski@developpement-durable.fr

Beauvais, le **30 JUIL. 2025**

Objet : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Société HUMBERT CTTS à Grandfresnoy (60680)

Réf. : courrier du 6 mars 2025

Monsieur le Directeur Général,

Par courrier visé en référence, vous avez transmis une demande de déclaration de changement d'exploitant pour l'établissement sis Chemin Bar les Mottes à Grandfresnoy et exploité par la société RUAG AMMOTEC France au profit de la SAS HUMBERT CTTS.

Après examen du dossier, il est donné acte par la présente du changement d'exploitant.

Les conditions d'exercices des activités soumises au régime des installations classées pour la protection de l'environnement exercées sur le site de Grandfresnoy imposées au prédécesseur en nom, restent applicables (arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 6 décembre 1973, complété par l'arrêté préfectoral complémentaire du 17 janvier 2002 et par l'arrêté préfectoral complémentaire du 18 novembre 2020).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général


Frédéric BOVET

HUMBERT CTTS
45 avenue Paccard
42340 VEAUCHE
p.mazodier@humbert.com
g.carre@humbert.com